11.2.4.du Regl. EU2015/1998 : Formation spécifique des personnes supervisant directement des personnes effectuant les contrôles de sûreté 11.2.3.1 à 11.2.3.5. "SUPERVISEUR -AGENT DE SURETE"

3 jours 21 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Superviseurs, coordinateurs, chefs d'équipe Agents de sûreté.
Le superviseur se caractérise par une relation hiérarchique ou fonctionnelle directe avec les agents. La formation correspond donc aux tâches de chefs de poste et chefs d'équipe, de responsables des agents de sûreté aéroportuaire, des personnes réalisant le contrôle qualité interne dans une société de sûreté.

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
ou présentation d'une carte professionnelle valide d'Agent de Sûreté Aéroportuaire.
être titulaire d'un CQP ASA Typologie 1 à 10 avec une certification DGAC valide.
Français lu / parlé / écrit

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer.
- Connaissance des tâches de supervision.
- Connaissance du contrôle interne de la qualité.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.
- Capacité à parrainer, à former sur le tas et à motiver. Et, si les tâches assignées à la personne l'exigent : connaissance de la gestion des conflits.
- Capacité à motiver.
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées.

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.4 du règlement européen n°2015/1998: formation spécifique pour les personnes qui supervisent
directement les personnes qui effectuent des contrôles de sûreté 11.2.3.1 à 11.2.3.5 (« superviseurs »)

Formation superviseur d'agents de sûreté 11.2.4 : encadrer les agents de sûreté aéroportuaire qui réalisent l'inspection-filtrage, le contrôle d'accès et la surveillance

Cette formation est obligatoire pour toute personne qui supervise directement des agents de sûreté formés aux modules 11.2.3.1 à 11.2.3.5 : chefs d'équipe et superviseurs des postes d'inspection-filtrage passagers, bagages de soute, fret et courrier, des contrôles d'accès et des patrouilles, chez les sociétés de sûreté aéroportuaire et les exploitants, sur Roissy Charles-de-Gaulle, Orly ou tout autre aéroport. Elle répond au paragraphe 11.2.4 du règlement européen 2015/1998 et son programme est validé par la DGAC. Le superviseur doit déjà détenir la formation de base 11.2.2 et les compétences des agents qu'il encadre.

Programme de la formation (21 heures 30, évaluation comprise)

1. Les exigences légales et comment s'y conformer : le règlement européen 2015/1998 et l'arrêté du 11 septembre 2013, le programme de sûreté de l'aéroport et de l'entreprise, le rôle et les responsabilités du superviseur, la certification des agents.

2. Superviser un poste d'inspection-filtrage et un contrôle d'accès : organiser et contrôler le travail des agents, vérifier l'application des procédures, le contrôle qualité interne, les tests et audits, les enregistrements et la traçabilité, la préparation des inspections DGAC.

3. Gérer les incidents : réagir à la découverte d'un article prohibé, les procédures d'urgence, la levée de doute, les notifications, les sanctions.

4. Encadrer et motiver : accompagner et former sur le poste, faire adhérer à la culture de sûreté, repérer la menace interne, gérer les conflits avec les passagers et au sein de l'équipe.

5. Les équipements de sûreté : capacités et limites des portiques, appareils à rayons X, détecteurs de traces d'explosifs, scanners corporels et EDS, ce qu'un superviseur doit savoir pour décider.

6. Évaluation finale : QCM, note minimale de validation 12/20, puis délivrance de l'attestation de formation 11.2.4.

Formats proposés : en salle dans notre centre de Roissy-en-France ou dans vos locaux pour un groupe. L'équipe est joignable au 01 49 19 81 79.

Modalités pédagogiques

Le formateur utilisera les formes pédagogiques suivantes:
Expositive ;
interrogative ;
active

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / tableau / paperboard / Support : Livret Stagiaire + exercices pratiquesLa dispense de cette formation doit se faire avec l'appui des procédures et des organisations locales. Pour rappel, chaque acteur de la sûreté reprend dans son programme de sûreté ses spécificités internes en termes d'organisation, d'attribution des rôles et des fonctions (et formations associées), et de procédures. Dans la mesure du possible, il est utile d'avoir accès à ces documents, ou au moins à leur contenu.

Modalités d'évaluation et de suivi

Test QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20

VALIDITE DE LA FORMATION

5 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998
Durées et périodicités minimales des formations périodiques : 21H00 + test

Modalités Accessibilité

Merci de contacter notre secrétariat au 01 49 19 81 79 si vous êtes en situation de handicap.
Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentiel. (Salle de formation en Rez de chaussée).

Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur Sûreté :
Formateur certifié de l'Aviation civile française uniquement

07/11/2026